

Le "marché" de la dépendance

Un drame, parmi tant d'autres, de la pandémie illustre bien la révolution mentale qu'il faudrait opérer : le nombre de décès dans l' Ehpad de Mougins, dont on reparlera, ne serait-ce qu'en raison des plaintes pour homicide involontaire déposées par les familles (gestion calamiteuse, négligences hygiéniques et dissimulation de l'aggravation de santé des malades).

Cet Ehpad "appartient" (si on peut dire...) au fleuron européen des Ehpad : le groupe Korian. Les graves insuffisances de la gestion de cet Ehpad ne sont évidemment pas directement imputables au groupe mais le cas de Mougins fait réfléchir.

Voilà un groupe qui a des actionnaires, lesquels attendent, par définition, des "retours d'investissement" conséquents. Ces retours dépendent évidemment du chiffre d'affaires et du résultat dégagé. Le groupe (23.900 lits en France et 26.619 à l'étranger) est un "bon placement". "Le marché de l' Ehpad privé est en forte croissance" peut-on lire dans la presse économique. Créé en 2001 Korian dépasse les 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2018. Il annonce 3,19 euros de rendement à ses actionnaires et prévoyait de porter ce taux à 4,50 en 2022. Dans ses publications boursières, il signale comme une faiblesse et un risque à ses investisseurs la "période de réduction des déficits publics et de restriction des remboursements" (le carburant de ce type de groupe, carburant distribué à la pompe de la sécu).

Selon l'INSEE, entre 2005 et 2050 la population française de plus de 65 ans va connaître une croissance de 80%, passant ainsi de 10 millions à 18 millions de personnes.

Les plus de 60 ans représenteront quant à eux 33% de la population française en 2040 contre 21% en 2000. Cette augmentation se traduit par une forte progression du nombre de personnes âgées dépendantes. Ce marché est en plein boom. L'investissement en Ehpad fait partie de la classe d'actifs considérés comme "peu risqués". Il est plébiscité par les banques comme la BNP, le Crédit agricole ou encore la Caisse d'épargne.

On voit bien le conflit d'intérêts entre les actionnaires et l'intérêt général du pays. Quiconque a eu, à des dates différentes , des parents en

assistance à domicile, ont bien remarqué que la reprise de certains petits services locaux d'aides soignantes par des groupes nationaux ou européens du type de Korian se traduit par un raccourcissement drastique du personnel (quasiment chronométré) et du temps que chaque aide-soignant(e) peut consacrer à chaque personne de sa tournée quotidienne. On sent bien la pression que ces pauvres aide-soignant(e)s supportent pour un meilleur "rendement" du service.

Le groupe Korian, sentant venir le boulet, a annoncé le 29 avril, qu'il annulait le projet de distribution de 54 millions d'euros à ses actionnaires.

Si on peut raisonnablement s'entendre sur la réalité de ce conflit d'intérêts entre les attentes des actionnaires de ces Ehpad et le service d'intérêt général de l'assistance aux personnes âgées, il faut reconnaître que le remède ne va pas de soi. Ce n'est pas le métier de l'Etat de gérer des Ehpad et il est heureux que l'initiative privée y pourvoie. Il conviendrait, au minimum, de mieux réguler et surveiller ce secteur : suivi de la gestion, analyse des modèles économiques par des commissions d'experts, association sérieuse de représentants des familles, visites inopinées (hygiène, repas, coefficient de présence du personnel...).